Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

*Direction de la protection
et de la sécurité de l'Etat*

Paris, le 07 FEV. 2014
N°68/SGDSN/PSE/PSN

Note
à
destinataires *in fine*

Objet : Instructions de communication à destination du grand public sur le nouveau plan VIGIPIRATE

Référence : Note n°10019/SGDSN/PSE/PSN/CD du 22 janvier 2014 sur la mise en œuvre du nouveau plan VIGIPIRATE

Le 13 février 2014, le Premier ministre annoncera la publication du nouveau plan VIGIPIRATE, qui entrera en vigueur le 20 février.

A compter du 13 février, des actions de communication à destination du grand public seront conduites afin de favoriser d'une part la connaissance générale du plan VIGIPIRATE par l'ensemble des citoyens (1er objectif de la stratégie de communication du plan), et d'autre part ses modalités de mise en œuvre par les acteurs chargés de l'appliquer (2e objectif).

Cette note précise les modalités de la communication sur la connaissance générale du plan VIGIPIRATE principalement destinées aux acteurs qui n'avaient jusqu'à présent pas accès au plan VIGIPIRATE : les opérateurs non OIV, les collectivités territoriales et le grand public.

Ces actions de communication complètent la communication relative à la mise en œuvre à destination des services de l'Etat et des opérateurs, qui fait l'objet d'instructions propres à chaque ministère.

1. Coordination des actions de communication

Le point de départ de cette communication sera donné le 13 février par l'intervention du Premier ministre à l'occasion d'un déplacement à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Cette prise de parole sera relayée sur le portail du gouvernement www.gouvernement.fr et sur les réseaux sociaux.

Elle sera relayée au niveau central par les ministères principalement sur leurs sites internet.

Elle sera également relayée au niveau local par les préfets dans les jours suivant la communication du Premier ministre.

Aucune communication au grand public ne sera donc faite avant l'annonce du Premier ministre le 13 février. Les instructions et informations nécessaires à la mise en œuvre de la posture du 20 février pourront cependant être envoyées par les ministères avant cette date, exclusivement aux services de l'Etat et aux OIV, afin qu'ils s'approprient le plan.

2. Outils de communication

▸ Kit de communication

Pour toutes les actions de communications à destination du grand public, les divers intervenants s'appuieront sur un kit de communication en cours de réalisation par le service d'information du gouvernement, qui sera diffusé vers le 10 février. Il comprendra un dossier de presse (incluant quelques infographies), un communiqué de presse, des éléments de langage, une foire aux questions, les logos et les instructions sur leur usage.

Le kit de communication sera transmis aux préfectures par le ministère de l'intérieur.

▸ Sites internet

A compter du 13 février, la page VIGIPIRATE du site www.risques.gouv.fr sera active et ne comportera que des informations destinées au grand public, et la version publique du plan sera en ligne exclusivement sur le site du SGDSN www.sgdsn.gouv.fr.

Des liens sur les sites internet des ministères et des préfectures pourront renvoyer vers ces pages.

▸ Logo Vigipirate

Le logo, qui ne doit être utilisé qu'en appui de la mise en œuvre de mesures de la posture en vigueur, n'apparaîtra **qu'à partir du 20 février**. Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- le logo VIGIPIRATE vise à rappeler dans l'espace public l'appel à la vigilance face à la menace terroriste ;
- il a vocation à être apposé sans excès aux endroits où les mesures de sécurité associées au plan VIGIPIRATE sont adoptées ou susceptibles de l'être (contrôle des accès, restriction de circulation ou de stationnement, annonces de consignes de sécurité, surveillance particulière…), principalement aux entrées des établissements, dans les espaces de contrôle des personnes et dans les lieux de passage ;
- même si une certaine marge d'appréciation d'utilisation du logo est laissée aux acteurs du plan en fonction des lieux et des circonstances, ce logo ne doit pas être utilisé en dehors du cadre des mesures VIGIPIRATE permanentes et activées dans la posture en vigueur. En particulier, il ne doit pas être utilisé par des particuliers, à des fins individuelles ou à des fins commerciales ;
- la réalisation des supports est à la charge des ministères, des administrations et des opérateurs ; il est impératif de respecter les couleurs, les caractères et l'homothétie du logo, quelle qu'en soit la taille et le support sur lequel il est décliné ;
- le logo devra être imprimé sur des supports pérennes (type panneau de plexiglas, autocollant très adhésif…). Dans tous les cas, l'impression doit être de bonne qualité et le logo apposé de façon à être immédiatement visible et identifiable pour le public ;

- pour les halls d'entrée des établissements concernés, un format A4 sera retenu de préférence. Les opérateurs pourront cependant adapter le format afin que le logo s'intègre facilement aux lieux et à l'environnement ;
- en période de vigilance renforcée ou d'alerte attentat, le logo a vocation à être davantage présent, en particulier dans les lieux où les mesures sont renforcées, afin de permettre au public d'associer immédiatement la contrainte particulière qui lui est imposée avec la prévention d'un acte terroriste. Une telle situation doit être anticipée.

Le secrétaire général de la défense
et de la sécurité nationale

Francis DELON

Destinataires

Premier ministre

Monsieur Serge LASVIGNES, secrétaire général du Gouvernement, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Monsieur Michel AYMERIC, secrétaire général de la mer.

Monsieur Philippe GUIBERT, directeur du service d'information du gouvernement.

Ministère des affaires étrangères

Monsieur Yves SAINT-GEOURS, directeur général de l'administration et de la modernisation, haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité.

Monsieur Didier LE BRET, directeur du centre de crise.

Monsieur Christian RAMAGE, haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité adjoint.

Ministère de l'éducation nationale - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur Frédéric GUIN, secrétaire général, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Monsieur Jean-Marie LENZI, haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité pour le ministère de l'éducation nationale.

Général Frédéric MORINIERE, haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ministère de la justice

Monsieur Eric LUCAS, secrétaire général, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Monsieur Gérald BARTHOLOMEW, haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité.

Ministère de l'économie et des finances - Ministère du redressement productif

Monsieur Laurent de JEKHOWSKY, secrétaire général des ministères économiques et financiers, haut fonctionnaire de défense.

Monsieur Christian DUFOUR, secrétariat général, haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint.

Ministère des affaires sociales et de la santé chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Monsieur Pierre-Louis BRAS, secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Général Robert DE CREMIERS haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité - *Pôle protection et sécurité de défense.*

Monsieur Philippe BOURRIER haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité - *Pôle défense et sécurité sanitaire.*

Ministère de l'intérieur

Monsieur Didier LALLEMENT, secrétaire général, haut fonctionnaire de défense.

Monsieur Philippe RIFFAUT, secrétariat général – haut fonctionnaire adjoint de défense.

Monsieur Claude BALAND, directeur général de la police nationale.

Général d'armée Denis FAVIER, directeur général de la gendarmerie nationale.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Monsieur Vincent MAZAURIC, secrétaire général, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Monsieur Christophe QUINTIN, secrétariat général - chef du service adjoint de défense, de sécurité et d'intelligence économique.

Ministère de la défense

Amiral Edouard GUILLAUD, chef d'état-major des armées.

Général de corps aérien Antoine NOGUIER, chef du cabinet militaire, haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité.

Ministère de la culture et de la communication

Monsieur Jean-François COLLIN, secrétaire général, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Monsieur Jean-Marc BOYER, haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Monsieur Michel CHAZAUD, haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Monsieur Thierry COTON, haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité.

Ministère des outre-mer

Monsieur Thomas DEGOS, directeur général à l'outre-mer.

Copie

Premier ministre

Madame Camille PUTOIS, directrice adjointe du cabinet.

Général de corps d'armée Bernard DE COURREGES D'USTOU, chef du cabinet militaire.

Monsieur Stéphane VERCLYTTE, conseiller défense.

Monsieur Jean-Marc FALCONE, conseiller pour les affaires intérieures et les outre-mer.